

Protocole de gestion des équipes de France

écrit par Webmestre AJEC | 4 juin 2022

Protocole de gestion interne des équipes

Sur proposition d'Alain Rogemont et Michel Lecroq, la commission de sélection adopte un protocole destiné à améliorer la stratégie d'équipe. Ce protocole sera mis en service dès septembre 2022 et s'adresse principalement aux capitaines et aux joueurs de l'équipe de France.

Cadre du protocole : Tous les matchs par équipes exceptés les matchs amicaux et la Champion's League.

- 1) Un joueur doit demander l'avis du capitaine pour la proposition ou l'acceptation de nulle. C'est une mesure qui améliore la stratégie d'équipe.
- 2) Un joueur peut demander l'avis échiquéen des coéquipiers et/ou du capitaine s'il se trouve dans une incertitude personnelle ou que les logiciels n'arrivent pas à donner un avis clair, par exemple lorsque le logiciel propose 2 ou 3 variantes avec des évaluations équivalentes, cela n'est pas obligatoire bien entendu.
- 3) L'abandon doit passer obligatoirement par le capitaine qui donnera son avis à la fois sur le plan échiquéen et le plan stratégique. Dévoiler un résultat peut être un indice important pour les adversaires à un moment critique du tournoi.
- 4) En début de tournoi ce protocole sera communiqué aux joueurs par le capitaine. Le but est de les inciter à avoir un état d'esprit plus collectif que ce que l'on observe parfois.

5) Le capitaine sera tenu de faire un rapport succinct du déroulé de son match et du comportement des joueurs à la commission de sélection à la fin de la compétition.

Ce protocole est conforme aux règlements de l'ICCF.

La communication préconisée entre le capitaine et les joueurs de son équipe est la messagerie privée (Gmail, outlook, etc. ...)